



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021**

**Délibération n° 2021-102**  
**TRAVAUX DE POSE DE PORTAILS ET CLOTURES SUR LE TERRITOIRE : ATTRIBUTION DU**  
**MARCHE ACCORD CADRE - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 44**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2**

Mesdames, Messieurs : Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN**

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale déléguée aux Marchés publics et à la Bienveillance animale, informe l'Assemblée que le marché actuel arrivant à échéance, il a été nécessaire de lancer la consultation relative aux travaux de pose de portails et de clôtures sur le territoire de Mérignac, selon la procédure adaptée.

La consultation a été publiée le 9 avril 2021 en application des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande publique.

La forme du marché retenue est l'accord-cadre mono-attributaire avec un maximum (500 000 euros HT annuel) passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa notification au titulaire, pour une durée initiale de 1 an, reconductible tacitement 3 fois.

La Commission travaux, lors de sa séance en date du 25 mai 2021, a été informée de l'attribution de l'accord-cadre à la Société ID VERDE domiciliée 4 avenue André Malraux 92300 LEVALLOIS PERRET, pour un montant issu du Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) de 255 374.43 € HT, soit 306 449,32 € TTC et n'a pas formulé de remarque.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande publique, notamment les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande publique.

**Vu** la délibération n°2020-024 du 10 juillet 2020 relative à la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'au regard de la procédure suivie, l'attribution ne donne pas lieu à une décision de la Commission d'appel d'offres,

**Considérant** les objectifs de transparence et d'information des élus, la décision d'attribution a été présentée en Commission travaux en date du 25 mai 2021,

**ENTENDU** le rapport d'analyse des offres présenté par les services à la Commission travaux et la décision prise par le pouvoir adjudicateur,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2021-MER022 dont l'objet concerne des travaux de pose de portails et de clôtures sur le territoire communal, dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce marché ;

**ARTICLE 2 :** d'inscrire au budget Principal de la Ville les crédits nécessaires.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized, handwritten letter "A" that serves as a signature mark.

**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**  
**Président de Bordeaux Métropole**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*